

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 21 décembre 2021, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence
M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présentes :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Julie Bernier, greffière adjointe

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Aussi, toute personne pouvait faire parvenir ses questions par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 19 h 30 ce jour. Le citoyen qui s'identifie peut aussi poser une question via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Toute question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

2021-505

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points ajoutés :

- Séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 22 décembre 2021 — Orientation du conseil — *Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes*, R.A.V.Q. 1435 Agglomération
- Séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 22 décembre 2021 — Orientation du conseil — *Règlement de l'agglomération sur l'établissement et le paiement des quotes-parts des municipalités liées pour l'exercice financier 2022*, R.A.V.Q. 1454

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021 (SUITE)

- Mairie — Appui au projet du Centre de la Petite enfance Couri-Courette – Demande de places subventionnées
- Greffe — Vente du lot 4 618 691 — Gestion T.R.I. inc. — Parc industriel François-Leclerc
- Avis de motion et présentation du projet de *Règlement n° 2021-674 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-429 Règlement relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être en général*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les déclarations des intérêts pécuniaires des élus suivants sont déposées :

- M. Sylvain Juneau, maire;
- M. Eric Fiset, conseiller du district numéro 1;
- M. Jean Simard, conseiller du district numéro 2;
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller du district numéro 3;
- M. Martin Maranda, conseiller du district numéro 4;
- Mme Chantal Brochu, conseillère du district numéro 5;
- Mme Marie-Josée Tardif, conseillère du district numéro 6.

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT

Le trésorier dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques et dépôts émis du 12 novembre au 9 décembre 2021, pour un montant de 7 981 701,20 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 12 novembre au 9 décembre 2021, pour un montant de 852 564,16 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 30 novembre 2021, pour un montant de 529 144,27 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 30 novembre 2021, pour un montant de 335 264,34 \$.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-506

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021;

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021 (SUITE)

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 en modifiant la résolution 2021-474 de la façon suivante :

- Au premier paragraphe, remplacer « pour une durée d'un an » par « pour une durée de deux ans »;
- En abrogeant le dernier paragraphe.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-507

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021 (BUDGET 2022)

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021;

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021 portant sur le budget 2022 et le programme quinquennal d'immobilisation 2022

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-508

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2021;

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 DÉCEMBRE 2021 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 8 décembre 2021.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 17 DÉCEMBRE 2021 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 17 décembre 2021.

2021-509

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 22 DÉCEMBRE 2021 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET
ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 22 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2021-842** Renouvellement du contrat pour les travaux de serrurerie (Appel d'offres public 52972)
- AP2021-856** Renouvellement du contrat de support et d'entretien des licences d'utilisation des produits *Bentley* (Select 10398767), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (Dossier 42541)
- AP2021-956** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du *Centre d'acquisitions gouvernementales* et de l'*Union des municipalités du Québec*, numéro 2022– 0429–01, pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés (Dossier 76760)
- AP2021-966** Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Ville de Québec – Lot 15 (Appel d'offres public 73945)
- AP2021-970** Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels pour des services–conseils en actuariat – Renouvellement des régimes de retraite des employés de la Ville de Québec (Dossier 53137)
- AP2021-931** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du *Centre d'acquisitions gouvernementales*, pour le regroupement d'achats de micro–ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques (2022– 0588–01) (Dossier 76738)
- FN2021-063** Affectation de paiements comptant sur les immobilisations comme financement de dépenses sur des règlements d'emprunt de l'agglomération de Québec
- IN2021-025** Appropriation d'un montant de 10 000 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- TI2021-010** *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1436*

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AJ2021-049** Requête en désistement d'un avis d'expropriation dans les dossiers du Tribunal administratif du Québec, portant les numéros SAI–Q–257115–2108 et SAI–Q–257107–2108

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021 (SUITE)

- AP2021-841** Renouvellement du contrat pour des travaux d'entretien sanitaire sur demande – Lot 3 (Appel d'offres public 64726)
- AP2021-846** Adjudication d'un contrat de services professionnels – Caractérisation des émissions atmosphériques de l'incinérateur, pour les années 2022 à 2024 (Appel d'offres public 76222)
- CU2021-077** Entente entre la Ville de Québec et *La Remise culturelle – Ressourcerie*, relative au versement annuel d'une subvention, pour la revalorisation de matières artistiques résiduelles, pour les années 2022 et 2023
- FN2021-059** Modification de la valeur nominale d'obligations émises en vertu de dispositions législatives et l'autorisation de se prévaloir d'une mesure d'allègement fiscale pour l'exercice financier 2021
- RH2021-908** Choix de limite par lésion à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail*, pour l'année 2022
- AJ2021-050** Règlement hors cour partiel relativement au dossier C.S. 200-17-006847-065, concernant Yvan Caron, Jules Dallaire, Michel Dallaire, Robert Després, Michel Berthelot, Pierre Gingras, Ghislaine Laberge, Richard Marion et Michel Paquet, agissant en leur qualité de fiduciaire à la *Fiducie fonds de placement immobilier Cominar et Distribution P.R. inc. et Placements F.H. inc. et Sani Métal Ltée et Gestion Rivard & Frères inc. et 2534-5109 Québec Inc. et Gestacorp Inc. et Denis Bonneau c. Ville de Québec*
- AP2021-1000** Paiement, à *Bell Canada*, des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du Projet du tramway de Québec (Dossier 73180)
- AP2021-971** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de ceinturons souples, de pochettes de ceinturons et de vestes pare-balles – Lot 4 (Appel d'offres public 76528)
- BE2021-055** Entente entre la Ville de Québec et le *Carnaval de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Carnaval de Québec*, en 2022
- DE2021-1038** Autorisation administrative d'un délai supplémentaire dans le cadre d'ententes actives à différents volets de la *Stratégie de développement économique*, du *Fonds local d'investissement*, du *Fonds de développement des territoires*, du *Fonds régions et ruralité*, de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* et de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, et pour les projets autorisés en vertu des résolutions CA-2017-0222 et CA-2018-0197, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19
- DE2021-1071** Entente entre la Ville de Québec et *9272-4285 Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation de l'eau pétillante Maple 3 au niveau national et international*
- DE2021-1082** Entente entre la Ville de Québec et *Technologie Nexapp inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Lancement et déploiement de la solution Axify*
- DE2021-1083** Entente entre la Ville de Québec et *Les Technologies informatiques Fourwaves inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Plan de commercialisation de Fourwaves à l'international*

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021 (SUITE)

- DG2021-050** Nomination de représentants de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration du *Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge*, et fin du mandat de madame Claire Rhéaume
- DG2021-051** Nomination d'une représentante de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration du *Conseil de bassin de la rivière Beauport*, et fin du mandat de monsieur Alexandre Baker
- DG2021-080** Nomination d'un membre du conseil de la ville pour siéger au sein de la *Commission du fonds d'amortissement*
- DG2021-081** Nomination d'un représentant de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration du *Conseil de bassin du lac Saint-Augustin*, et fin du mandat de monsieur Alexandre Baker
- DG2021-082** Nomination de représentants de la Ville de Québec au sein des conseils d'administration des organismes de bassins versants de la Capitale et Charlevoix-Montmorency
- RH2021-1036** Modification de la résolution CA-2021-0607 relative à l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*
- RH2021-1042** Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Steve Gadoury (ID. 007303), à titre de directeur adjoint aux opérations du Service de protection contre l'incendie
- RH2021-980** Lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)* – secteur B – occasionnels loisirs, relative à la modification des articles 8.00 et 9.00 de la convention collective
- RH2021-981** Approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)* – secteur B – occasionnels loisirs, relative à la modification de l'annexe A de la convention collective
- TM2021-228** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Champlain – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- TM2021-326** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la rue Racine – District électoral de Loretteville – Les Châtelers – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- IN2021-024** Appropriation d'un montant de 5 000 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- PQ2021-008** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en œuvre de la partie du plan d'action environnemental relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1414*
- FN2021-068** *Règlement modifiant le règlement de l'agglomération sur la réserve financière pour le paiement de la dette d'agglomération relativement à la date de terminaison de la réserve financière, R.A.V.Q. 1439*
- RH2021-951** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés de la station de traitement des boues de la Ville de Québec relativement à la fin de participation de certains employés, R.A.V.Q. 1442*
- RH2021-950** *Règlement modifiant Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés du centre de récupération de la Ville de Québec relativement aux employeurs partis à ce régime et à la fin de participation de certains employés, R.A.V.Q. 1443*

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021 (SUITE)

RH2021-953 *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec relativement à la participation de certains employés qui participaient au Régime de retraite des employés du centre de récupération de la Ville de Québec ou au Régime de retraite des employés de la station de traitement des boues de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 1444*

RH2021-956 *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec relativement à la participation de certains employés qui participaient au Régime de retraite des employés du centre de récupération de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 1445*

LS2021-187 *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable pour la fourniture de certains locaux et équipements récréatifs, R.A.V.Q. 1448*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-510

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 22 DÉCEMBRE 2021 — ORIENTATION DU CONSEIL — RÈGLEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION SUR LE PARTAGE DES DÉPENSES MIXTES,
R.A.V.Q. 1435**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec propose l'adoption du projet de *Règlement sur le partage des dépenses mixtes*, R.A.V.Q. 1435 lors de la réunion du conseil d'agglomération qui sera tenue le 22 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement établit des catégories de dépenses mixtes et des critères permettant de déterminer quelles parties de celles-ci constituent une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a un impact important sur la quote-part payable par la Ville, plus particulièrement compte tenu du libellé du projet de Règlement R.A.V.Q. 1454 relatif à l'établissement des quotes-parts pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a été transmis à la Ville le 2 décembre 2021;

CONSIDÉRANT le court délai entre cette transmission et le vote sur le projet;

CONSIDÉRANT QUE ce délai n'a pas permis à la Ville d'obtenir toute l'information permettant d'apprécier la validité des critères proposés pour partager les dépenses mixtes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le maire vote contre l'adoption du projet de *Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes*, R.A.V.Q. 1435.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-511

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 22 DÉCEMBRE 2021 — ORIENTATION DU CONSEIL — RÈGLEMENT DE**

L'AGGLOMÉRATION SUR L'ÉTABLISSEMENT ET LE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS DES MUNICIPALITÉS LIÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022, R.A.V.Q. 1454

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec propose l'adoption du projet de *Règlement de l'agglomération sur l'établissement et le paiement des quotes-parts des municipalités liées pour l'exercice financier 2022, R.A.V.Q. 1454* lors de la réunion du conseil d'agglomération qui sera tenue le 22 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les villes liées ont signé, en 2009, une entente sur le partage, entre elles, des dépenses mixtes de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE cette entente fixe un plafond pour la contribution des villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette au paiement de ces dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le projet de *Règlement de l'agglomération R.A.V.Q. 1454* établit la quote-part payable par la Ville pour l'exercice financier 2022 en faisant fi de l'entente intervenue en 2009;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est en flagrante contravention avec cette entente dûment signée par les maires des trois villes liées et entérinée par leurs conseils respectifs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE le maire vote contre l'adoption du projet de *Règlement de l'agglomération sur l'établissement et le paiement des quotes-parts des municipalités liées pour l'exercice financier 2022, R.A.V.Q. 1454*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2021-512

MAIRIE — APPUI AU PROJET DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE COURI-COURETTE – DEMANDE DE PLACES SUBVENTIONNÉES

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par le Centre de la Petite enfance Couri-Courette (ci-après « CPE ») auprès du ministère de la Famille dans le cadre de l'appel de projets en continu pour la création de nouvelles places subventionnées (ci-après « le projet »);

CONSIDÉRANT qu'afin d'être jugée admissible, la demande du CPE doit comporter un appui de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures attestant de son intention de fournir au CPE, pour son projet, un terrain respectant les règles du Ministère dont la localisation reste à déterminer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures atteste de son intention de fournir au Centre de la Petite enfance Couri-Courette, pour son projet, un terrain respectant les règles du ministère de la Famille dont la localisation reste à déterminer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-513

MAIRIE — NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF POUR LA CIRCULATION ET POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a constitué un Comité consultatif pour la circulation et pour la sécurité routière par l'adoption du *Règlement 2020-628 pour la constitution d'un comité consultatif pour la circulation et pour la sécurité routière*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 du *Règlement*, le Comité se compose d'au moins quatre (4) membres nommés par le conseil municipal. Le maire est membre d'office du Comité. Les autres membres sont nommés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 du *Règlement*, un des membres nommés doit être membre du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 du *Règlement*, le conseil municipal peut nommer un substitut pour le conseiller municipal siégeant au comité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 du *Règlement*, les membres du comité sont nommés pour au plus un an. À la fin de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9 du *Règlement*, le conseil municipal remplace tout membre qui démissionne ou qui cesse d'être éligible au poste pour lequel il a été nommé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 13.1 du *Règlement*, le conseiller municipal nommé agit comme président du comité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE nommer au sein du comité de sécurité routière les personnes suivantes :

- M. Yannick LeBrasseur, conseiller du district n° 3;
- M. Jean Simard, conseiller du district n° 2, comme substitut;
- Le directeur du Service des travaux publics;
- Le directeur du Service de l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-514

MAIRIE — NOMINATIONS DE MEMBRES DU CONSEIL AU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES ENJEUX ENTOURANT LE LAC SAINT-AUGUSTIN

CONSIDÉRANT QUE, la Ville a constitué un Comité consultatif pour les enjeux entourant le lac Saint-Augustin par l'adoption du *Règlement 2020-636 pour la constitution d'un comité consultatif pour les enjeux entourant le lac Saint-Augustin*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 du *Règlement*, le Comité se compose d'au moins sept (7) membres nommés par le conseil municipal. Le maire est membre d'office du Comité. Les six (6) autres membres sont nommés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 du *Règlement*, un des membres nommés doit être membre du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4 du *Règlement*, les membres du comité sont nommés pour au plus un an;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4 du *Règlement*, le conseil municipal peut nommer un substitut pour le conseiller municipal siégeant au comité;

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 du *Règlement*, le conseil municipal remplace tout membre qui démissionne ou qui cesse d'être éligible au poste pour lequel il a été nommé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 du *Règlement*, le conseiller municipal nommé agit comme président du comité;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'analyser la composition, la mission et le mode de fonctionnement de ce comité;

CONSIDÉRANT QUE dans un premier temps, il y a lieu de nommer les membres du conseil qui siégeront sur le comité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE nommer M. Martin Maranda, conseiller du district numéro 4, membre et président du Comité consultatif pour les enjeux entourant le lac Saint-Augustin, et ce, pour une durée d'un an à compter de la présente résolution;

DE nommer M. Yannick LeBrasseur, conseiller du district numéro 3, membre substitut du Comité consultatif pour les enjeux entourant le lac Saint-Augustin;

DE mandater le président du Comité, M. Martin Maranda, et son substitut, M. Yannick LeBrasseur, de concert avec la Direction générale de la Ville, d'analyser la composition, la mission et le mode de fonctionnement du Comité, puis de formuler leurs recommandations au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-515

MAIRIE — NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU CONSEIL DE BASSIN DU LAC SAINT-AUGUSTIN

CONSIDÉRANT QU'en vertu des *Règlements généraux du Conseil de bassin du lac Saint-Augustin* (« CBLSA »), un membre du conseil d'administration du CBLSA est un élu nommé par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE nommer M. Martin Maranda, conseiller du district numéro 4, membre du conseil d'administration du Conseil de Bassin du Lac St-Augustin.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-516

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire.

D'autoriser les virements budgétaires de plus de 25 000 \$ comme décrits dans les virements n^{os} 2021-12-21.10 et 2021-12-21.12.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-517

GREFFE — PROJET PRÉSENT'ARTS — ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION CULTURELLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le projet Présent'Arts (ci-après désigné : le « Projet ») est un projet d'art public dont l'Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures (ci-après désignée : « l'Association ») est la maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le Projet a été réalisé et qu'il consiste en l'installation de six (6) présentoirs extérieurs sur lesquels jusqu'à trente-six (36) œuvres d'art réalisées par des artistes Augustinois peuvent y être exposées;

CONSIDÉRANT QUE le 8 juin 2021, la Ville a adopté la résolution 2021-246 qui accorde une subvention de 5 000,00 \$ pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu que l'Association devait céder à la Ville tous ses droits dans le Projet lorsque celui-ci sera terminé;

CONSIDÉRANT QUE les présentoirs ont été installés sur le territoire de la Ville aux endroits suivants :

- Trois (3) présentoirs sont installés devant la bibliothèque Alain-Grandbois située au 160, rue Jean-Juneau, à Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2P1;
- Trois (3) présentoirs sont installés devant le centre communautaire multifonctionnel du secteur est situé au 4950 rue Lionel-Groulx, à Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1V2;

CONSIDÉRANT QUE le Projet est terminé et que son inauguration officielle s'est tenue le 23 octobre 2021.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le Directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer l'Entente de cession pour et au nom de la Ville, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-518

GREFFE — RÉVISION PÉRIODIQUE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES POUR SÉCURITÉ NATURE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 243.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ c F-2.1 (ci-après « L.f.m. »), une reconnaissance d'exemption des taxes foncières régulières a été accordée, en 2013, par la Commission municipale du Québec (ci-après « Commission ») pour l'immeuble portant les numéros de lots 4 904 565 et 4 904 564 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, lequel est situé sur la Route 138 dans la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (ci-après « Ville »), plus précisément au 162 de la rue du Brome, et dont Sécurité nature est propriétaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 243.22 de la L.f.m., la Commission doit, après 9 ans, réviser cette exemption dans le cadre d'une révision périodique afin de confirmer la reconnaissance prononcée ou en prononcer la caducité;

CONSIDÉRANT QUE le 28 juillet 2021, Sécurité nature a demandé à la Commission la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le 8 octobre 2021, la Commission a accusé réception de cette demande, puis a transmis une copie de cette communication à la Ville;

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 243.23 et 243.24 de la L.f.m., la Ville doit transmettre son opinion à la Commission dans les 90 jours qui suivent la transmission de cet avis;

CONSIDÉRANT QUE selon les formulaires remplis par Sécurité nature et les deux autres utilisateurs figurant dans ladite demande (Fondation Héritage faune et Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs qui sont locataires et donc des utilisateurs au sens de l'alinéa 2 de l'article 243.2 L.f.m.), il n'y aurait aucun changement ou modification en lien avec l'immeuble ni leurs activités et services.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec pour la demande de reconnaissance d'exemption des taxes foncières régulières pour l'immeuble portant les numéros de lots 4 904 565 et 4 904 564 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, lequel est situé sur la Route 138 dans la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, plus précisément au 162, de la rue du Brome, et dont Sécurité nature est propriétaire;

DE n'envoyer aucun représentant de la Ville dans le cas où la Commission municipale tiendrait une audition.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-519

GREFFE — VENTE DU LOT 6 417 536 — INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS FLOREMSAM INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD — MODIFICATION À LA PROMESSE D'ACHAT

CONSIDÉRANT la résolution 2021-215 du 18 mai 2021 qui prévoit notamment l'acceptation de la promesse d'achat datée du 5 mai 2021 pour la vente du lot 6 417 536 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf d'une superficie approximative de vingt-cinq mille sept cent vingt et un mètres carrés et cinq dixièmes (25 721,5 m²), soit deux cent soixante-seize mille huit cent soixante-trois pieds carrés et quatre-vingt-douze centièmes (276 863,92 pi²), à Investissements immobiliers Floremsam inc., ou une société liée, au prix de cinq dollars le pied carré (5,00 \$/pi²) pour un prix d'achat total de 1 384 319,60 \$;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la promesse d'achat, Investissements immobiliers Floremsam inc. a effectué des vérifications environnementales et techniques, lesquelles ont démontré la présence de sols non conformes à l'usage de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE suivant ces constats, il y a lieu de modifier la promesse d'achat et de consentir à une réduction du prix de vente de 92 000 \$, soit 0,33 \$/pi²;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE modifier la promesse d'achat intervenue entre Investissements immobiliers Floremsam inc. ou une société liée et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures concernant la vente du lot 6 417 536 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec afin que le prix de vente soit de quatre dollars et soixante-sept cents le pied carré (4,67 \$/pi²) pour un prix d'achat total de 1 292 319,60 \$;

DE prolonger le délai de signature de l'acte de vente notarié jusqu'au 15 février 2022;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'addenda 1 de la promesse d'achat;

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021 (SUITE)

QUE toutes les autres conditions indiquées à la promesse d'achat signée entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et Investissements immobiliers Floremsam inc. ou une société liée demeurent inchangées.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-520

GREFFE — VENTE DU LOT 4 618 691 — GESTION T.R.I. INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC — DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT la résolution 2021-335 du 30 août 2021 qui prévoit notamment l'acceptation de la promesse d'achat datée du 30 juillet 2021 pour la vente du lot 4 618 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf d'une superficie approximative de 10 877,4 m², soit 117 083,36 pi², à Gestion T.R.I. inc., au prix de cinq dollars le pied carré (5,00 \$/pi²) pour un prix d'achat total 585 416,80 \$;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la promesse d'achat, Gestion T.R.I. inc. a effectué des vérifications environnementales et techniques, lesquelles ont démontré la présence de milieux humides;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la construction d'un immeuble, une demande d'autorisation doit être déposée auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et que la Ville, à titre de propriétaire, doit autoriser cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise Gestions T.R.I. inc. à signer pour et en son nom le consentement du propriétaire à une demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation, au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le lot 4 618 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, situé sur la rue Lisbonne.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-521

GREFFE — MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC — RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES ET D'ASSURANCE AUTOMOBILE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE renouveler le contrat avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2023, selon les conditions prévues au contrat portant le no de police MMPQ-03-023072.16;

QUE les fonds nécessaires au renouvellement du présent contrat soient puisés sur le budget de fonctionnement du Service du greffe et réaffectés aux postes budgétaires des services concernés, le cas échéant;

D'autoriser le trésorier, ou son remplaçant, à effectuer les virements budgétaires en lien avec la présente résolution et à payer les sommes de 300 164 \$ et 19 165 \$, plus taxe applicable, selon la facture jointe au sommaire décisionnel, en un seul versement.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-522

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — PAVCO — ENTRETIEN ET RÉPARATION DE PAVAGE — APO-2017-009

CONSIDÉRANT la résolution 2017-137 du 4 avril 2017 relative à l'adjudication de contrat à l'entreprise Pavco pour l'entretien et la réparation de pavage d'une durée de 3 ans, soient les années 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT que les travaux sont terminés depuis le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 6866 de l'entrepreneur Pavco, datée du 10 septembre 2019, pour le projet de pavage sur la rue Jean-Juneau pour l'entrée de services de l'école des Pionniers, au montant de 9 003,62 \$ n'avait pas été acquittée;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture n° 6866;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 6866 d'un montant de 9 003,62 \$, plus taxes, à l'entreprise Pavco, pour des travaux de pavage réalisés;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le poste budgétaire 02-320-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-523

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS — CIMA QUÉBEC S.E.N.C. — CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE CHANTIER — RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 138 — APO-2020-009

CONSIDÉRANT la résolution 2020-243 du 16 juin 2020 relative à l'adjudication à CIMA Québec s.e.n.c. d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier — Réaménagement d'une partie de la Route 138 pour une somme de 189 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture n° 22118091 datée du 24 novembre 2021, présentée par Cima Québec S.E.N.C. d'un montant de 23 590,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 22118091 datée du 24 novembre 2021 d'un montant de 23 590,00 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise CIMA Québec S.E.N.C. pour les honoraires professionnels d'ingénierie pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier — Réaménagement d'une partie de la Route 138;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le projet GTP-I-20-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-524

TRAVAUX PUBLICS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 4 — PAX EXCAVATION INC. — BOUCLAGE D'AQUEDUC ET REMPLACEMENT DE VANNES SUR LA ROUTE 138 — APO-2021-016

CONSIDÉRANT la résolution 2021-323 du 13 juillet 2021 relative à l'adjudication d'un contrat à Pax Excavation inc. pour le bouclage d'aqueduc entre la Route 138 et la rue Jean-Juneau et le remplacement de vannes, pour une somme de 856 837,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 76 % en date du 26 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 4 de la firme Cima Québec S.E.N.C. qui est la gestionnaire de projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement n° 4;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du décompte n° 4, facture n° 9750 au montant de 13 332,78 \$, plus taxes, excluant la retenue contractuelle de 10 %, à l'entreprise Pax Excavation inc., pour un bouclage d'aqueduc entre la Route 138 et la rue Jean-Juneau et le remplacement de vannes;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le projet GTP-I-20-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-525

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE — PAVAGE 2022 — APO-2021-030

Le maire, M. Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° APO-2021-030 pour un contrat de services professionnels pour des études géotechniques et de caractérisations environnementales phase 2, en prévision des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues dans le cadre cet appel d'offres et que celles-ci sont conformes au niveau administratif;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse du comité de sélection, deux (2) soumissions ont obtenu le pointage intérimaire minimum requis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour une étude géotechnique et de caractérisation environnementale phase 2, en prévision des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2022, appel d'offres n° APO-2021-030, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit l'entreprise Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée, conformément à la demande publique de soumissions n° 1544289, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021 (SUITE)

du 9 décembre 2021 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 82 346,00 \$, plus taxes;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste 23-040-15-721, sous réserve des disponibilités budgétaires 2022.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-526

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — TRAME VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINE — ENTENTE AVEC LA FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL — AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenue par la Ville auprès de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) dans le cadre du Programme d'aide financière pour la réalisation et la mise en valeur de la trame verte et bleue métropolitaine phase 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis par la Ville consiste en la mise en valeur, le développement et la restauration du parc des Hauts-Fonds, dont les travaux ont cours depuis 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte la rénovation des infrastructures de bois existantes du parc (travaux réalisés par la Ville en 2020), la restauration et la végétalisation de la rive du fleuve Saint-Laurent (travaux réalisés par la Fédération québécoise pour la protection du patrimoine naturel [FQPPN] en 2021) et la consolidation du sentier riverain, la construction d'une plate-forme d'observation sur la pointe, l'aménagement du lien pédestre et du parc de la Falaise (travaux à réaliser);

CONSIDÉRANT QUE le budget total de ce projet est d'un montant de 673 216 \$;

CONSIDÉRANT QUE la FQPPN réalisera les travaux à venir pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville versera l'aide financière de 168 300 \$ à la FQPPN, selon les conditions de l'entente intervenue avec la CMQ, dont elle est mandataire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière ou leurs remplaçants à signer un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Fédération québécoise pour la protection du patrimoine naturel pour le versement de l'aide financière obtenue d'un montant de 168 300 \$ aux fins de la réalisation du projet de mise en valeur, le développement et la restauration du parc des Hauts-Fonds dans le cadre du Programme d'aide financière pour la réalisation et la mise en valeur de la trame verte et bleue métropolitaine phase 2.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-527

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR UNE GÉNÉRATRICE SUR REMORQUE — APO-2021-028

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° APO-2021-028 pour un contrat d'approvisionnement pour une génératrice sur remorque;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres APO-2021-028 et qu'elles sont conformes;

EN CONSÉQUENCE,

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'approvisionnement d'une génératrice sur remorque, appel d'offres n° APO-2021-028 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Talbot Équipement Ltée, conformément à la demande publique de soumissions N° 1544277, selon les prix unitaires de sa soumission datée du 8 décembre 2021, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour une somme totale de 32 457,00 \$ plus taxes;

D'autoriser un virement budgétaire de 34 080,00 \$ du poste 02-120-10-995 vers le projet BA-M-21-04;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le projet BA-M-21-04.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-528

URBANISME — SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) — NOMINATION — RESPONSABLE À LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE — PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE

CONSIDÉRANT que la gestion des dossiers de la Société d'habitation du Québec relève du Service de l'urbanisme de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE NOMMER les titulaires des postes suivants au Service de l'urbanisme en tant que responsables de la sécurité informatique de l'application PAH :

- Le directeur du Service de l'Urbanisme;
- Le coordonnateur du Service de l'Urbanisme;

QUE les titulaires de ces postes soient les personnes autorisées à formuler au nom de la Ville une demande d'octroi, de résiliation ou de suspension des privilèges d'accès à l'application PAH (programmes d'amélioration de l'habitat) de la Société d'habitation du Québec pour le compte de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2021-529

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-671 SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À L'ACCESSIBILITÉ RÉSIDENTIELLE POUR L'ANNÉE 2022

Avis de motion est, par les présentes, donné par M Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-671 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la réalisation de travaux d'adaptation et d'installation d'équipements nécessaires à l'accessibilité résidentielle pour l'année 2022.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-530

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-672 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-672 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-531

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-673 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-673 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2022.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-532

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-674 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-429 RÈGLEMENT RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE, AUX NUISANCES ET À LA SALUBRITÉ VISANT LE BIEN-ÊTRE EN GÉNÉRAL

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-674 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-429 Règlement relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être en général.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-533

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-670 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2008-134 VISANT LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT DE 2 000 000 \$

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-670 modifiant le règlement n° 2008-134 visant la création d'un fonds de roulement de 2 000 000 \$* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-670 modifiant le règlement n° 2008-134 visant la création d'un fonds de roulement de 2 000 000 \$;*

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021 (SUITE)

D'adopter le *Règlement n° 2021-670 modifiant le règlement n° 2008-134 visant la création d'un fonds de roulement de 2 000 000 \$*;

D'approprier un montant de 10 000 000 \$ à partir du surplus accumulé non affecté, poste budgétaire 59-110-00-000.

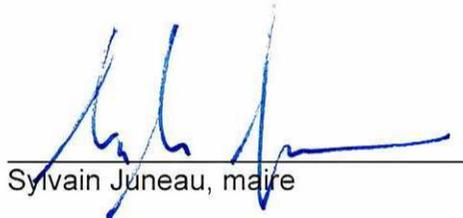
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 21.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière